

# ACTION URGENTE

## SOUDAN DU SUD. UN RÉDACTEUR EN CHEF EN DÉTENTION A ÉTÉ INCULPÉ

**Alfred Taban, éminent journaliste et rédacteur en chef du quotidien en langue anglaise Juba Monitor, a été transféré le 22 juillet du siège du Service national de la sûreté et est désormais détenu dans des locaux de la police à Djouba. Il a été inculpé de « publication ou transmission de fausses déclarations portant préjudice au Soudan du Sud » et « offense au président ou atteinte à son autorité ».**

**Alfred Taban** a été arrêté le 16 juillet à 16 heures alors qu'il s'était rendu au siège du Service national de la sûreté (NSS), dans le quartier de Djebel, à la suite d'une convocation. Son arrestation est liée à un article qu'il a écrit le 15 juillet en réaction aux affrontements violents qui ont éclaté à Djouba le 7 juillet entre les forces gouvernementales fidèles au président Salva Kiir et les éléments partisans de Riek Machar. Il y constatait que les deux dirigeants n'avaient pas su faire appliquer l'accord de paix d'août 2015 et estimait que, face à cet « échec total », ceux-ci ne devaient pas « demeurer en place ».

Alfred Taban a été conduit à un poste de police puis au ministère de la Justice le 21 juillet par des agents du NSS mais à chaque fois les autorités ont été dans l'impossibilité d'engager une procédure car le NSS ne disposait d'aucun document juridique indiquant le motif ou la date de l'arrestation du journaliste. Ce dernier n'a été transféré pour être placé en garde à vue par la police que le 22 juillet, après que le NSS eut présenté les papiers nécessaires. Il dort actuellement dans un bureau « chaud » du poste de police. Il a été inculpé le 25 juillet de « publication ou transmission de fausses déclarations portant préjudice au Soudan du Sud » et « offense au président ou atteinte à son autorité », au titre des articles 75 et 76 du Code pénal sud-soudanais. Il s'agit de chefs d'inculpation ne pouvant donner lieu à une libération sous caution et pour lesquels la peine maximale est de 20 ans de réclusion. Alfred Taban est diabétique et se remet d'un accident vasculaire cérébral. Avant son arrestation, son état de santé se dégradait et le 25 juin il a dû passer la nuit à l'hôpital universitaire de Djouba après qu'un médecin lui eut annoncé qu'il était atteint de paludisme et qu'il avait une glycémie et une tension élevées. Depuis, il se rendait régulièrement à l'hôpital pour des injections.

Amnesty International est convaincue qu'Alfred Taban a été inculpé et est détenu uniquement pour avoir exercé, pourtant pacifiquement, son droit à la liberté d'expression. L'organisation le considère donc comme un prisonnier d'opinion.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :**

- demandez aux autorités sud-soudanaises de libérer Alfred Taban immédiatement et sans condition ;
- exhortez-les à veiller, en attendant sa libération, à ce qu'il ne soit pas torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements, à ce qu'il puisse contacter régulièrement sa famille et l'avocat de son choix, et à ce qu'il reçoive tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- insistez pour qu'elles abrogent ou modifient les lois qui érigent en infraction l'exercice légitime du droit à la liberté d'expression.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 SEPTEMBRE 2016 À :**

Ministre de l'Intérieur  
Alfred Ladu Gore  
Ministry of Interior  
Ministries Road  
Juba, Soudan du Sud  
**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,**

Ministre du Service de sécurité nationale  
auprès du président de la République  
Obote Mamur Mete  
Ministry of National Security in the Office  
of the President  
Juba, Soudan du Sud  
**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,**

**Copies à :**  
Ministre de l'Information et de  
l'Audiodivuel  
Michael Makuei Lueth  
Ministry of Information and Broadcasting  
Ministries Road  
Juba, Soudan du Sud  
Courriel : makueimichael@yahoo.com

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan du Sud dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 170/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr65/4474/2016/fr/>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## SOUDAN DU SUD. UN RÉDACTEUR EN CHEF EN DÉTENTION A ÉTÉ INCULPÉ

### COMPLEMENT D'INFORMATION

Au Soudan du Sud, les journalistes travaillent dans des conditions extrêmement précaires et sont régulièrement la cible d'actes d'intimidation ou de harcèlement, de détentions arbitraires, de mauvais traitements, d'actes de torture, voire, parfois, d'homicides illégaux. À plusieurs reprises, le Service national de la sûreté (NSS) a obligé des journaux à cesser leurs activités et saisi tous les exemplaires d'une édition. Ces pratiques abusives, en augmentation depuis le début du conflit qui a éclaté à la mi-décembre 2013, ont gravement porté atteinte au droit à la liberté d'expression et réduit l'espace civique dans le pays.

Le 23 juillet 2016, le NSS aurait arrêté Michael Christopher, un journaliste qui travaille pour le quotidien Al Watan Arabic, après la publication d'un article sur le déploiement de troupes régionales au Soudan du Sud. Le journaliste John Gatluak Manguet a été, semble-t-il, assassiné le 11 juillet 2016 à Djouba par des hommes armés alors que les forces partisans du président Salva Kiir affrontaient les éléments fidèles à Riek Machar dans toute la ville. Le reporter Peter Julius Moi avait été abattu lui aussi dans la capitale le 19 août 2015, quelques jours seulement après que Salva Kiir avait menacé dans une déclaration de tuer tous les journalistes considérés comme hostiles au régime. Le ministère de l'Information et le porte-parole de la présidence ont affirmé par la suite que la citation avait été sortie du contexte. George Livio, journaliste à Radio Miraya, est détenu sans inculpation ni jugement par le NSS depuis août 2014 ; il était accusé de collaboration avec les rebelles. Amnesty International milite en sa faveur et celle de 29 autres hommes.

Un projet de loi adopté en octobre 2014 par l'Assemblée législative sud-soudanaise a conféré au NSS de vastes pouvoirs en matière d'arrestation, de détention et de saisie, en l'absence de garanties satisfaisantes contre les abus. Ce texte ne précise pas les lieux de détention reconnus ni ne garantit les droits élémentaires à une procédure régulière, notamment le droit de consulter un avocat ou celui d'être jugé dans un délai raisonnable, pourtant énoncés dans la Constitution de transition. En mars 2015, le ministre de la Justice a annoncé que ce projet de loi, adopté par l'Assemblée législative le 8 octobre 2014, avait désormais force de loi, et ce en dépit du fait que le texte avait suscité une opposition aux niveaux national et international, qu'il n'avait pas été signé par le président, et était inconstitutionnel.

Amnesty International a recommandé à maintes reprises que les pouvoirs du NSS soient limités à la collecte de renseignements, comme prévu par la Constitution provisoire de 2011, qui le charge de « se concentrer sur le recueil et l'analyse d'informations, et sur les activités de conseil des autorités concernées ». Les pouvoirs en matière d'arrestation, de placement en détention, de perquisition, de saisie de biens et de recours à la force doivent être explicitement exclus des compétences du NSS, et exercés par les organes chargés de l'application des lois compétents.

Nom : Alfred Taban

Homme

Action complémentaire sur l'AU 170/16, AFR 65/4550/2016, 28 juillet 2016